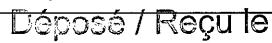




Copie à publier aux annexes du Moniteur beige après dépôt de l'acte au greffe

Rés Mon be





1 4 FEV. 2019

au greffe du tribupal de l'entreprise francophone de Bruxelles

Nº d'entreprise: 0505.675.648

Dénomination

(en entier) : SAMOZA

(en abrégé) :

Forme juridique: SPRL

Siège: Rue de Veeweyde, 9 - 1070 Bruxelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :Transfert de parts sociales

Extrait du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 31.01.2019 :

1.Cession de parts sociales

Monsieur WARDA Ankedo Khano cède 15 parts sociales à Monsieur THANASI Gramoz qui accepte. Monsieur WARDA Ankedo Khano cesse d'être associé actif rémunéré de la société à partir du 31 janvier 2019.

Après ce transfert l'actionnariat de la société est :

- Monsieur THANASI Gramoz

156 parts sociales

- Monsieur TZIALLAS Georgios

15 parts sociales

- Madame HODOREVA Jelena

15 parts sociales.

Les décisions sont votées à l'unanimité et sortent leurs effets immédiatement.

THANASI Gramoz Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature